



Canadiens unilingues

Il y a des gens qui croient que les politiques sur les langues officielles posent un obstacle à l'entrée et à l'avancement des Canadiens unilingues dans la fonction publique.

- Au 31 mars 2005, 39,7 % des postes dans la fonction publique au Canada étaient bilingues, la plupart (95,5 %) étant en Ontario, dans la région de la capitale nationale, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Dans l'Ouest et le Nord du Canada, en général, seuls les postes où la demande de prestation de services au public dans les deux langues officielles est importante sont bilingues. Certains postes peuvent aussi être bilingues pour la supervision des employés ou la prestation d'autres services dans la langue officielle de leur choix dans les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail (région de la capitale nationale, Nouveau-Brunswick et certaines parties de l'Ontario et du Québec). Il n'y a pas de régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador ou dans l'Ouest et le Nord du Canada.
- Il y a amplement de possibilités d'emploi dans la fonction publique pour les Canadiens unilingues. On peut y faire une carrière intéressante sans apprendre l'autre langue officielle et sans quitter l'Ouest ou les provinces de l'Atlantique, et cela est valide jusqu'au niveau de directeur général (DG) : par exemple, dans les quatre provinces de l'Ouest 79,4 % des postes du groupe de la direction (EX) exigent la connaissance de l'anglais seulement.

■ Voici la ventilation des postes bilingues (31 mars 2005) :

Emplacement	Total des postes de la FP	Postes bilingues	% des postes bilingues par région
Ouest canadien et Nord du Canada	35 553	1 564	4,4 %
Ontario*	20 583	2 099	10,2 %
Région de la capitale nationale	70 613	45 703	64,7 %
Québec*	19 603	12 063	61,5 %
Nouveau-Brunswick	5 464	2 693	49,3 %
Autres provinces de l'Atlantique	13 097	1 391	10,6 %

* Sauf la région de la capitale nationale

- Selon les politiques sur les langues officielles entrées en vigueur en avril 2004, les postes bilingues de tous les niveaux ouverts au public peuvent être dotés de manière non impérative. En pareil cas, les personnes unilingues peuvent être nommées et recevoir une formation linguistique aux frais du gouvernement. Cette approche a été adoptée pour fournir aux Canadiens unilingues des possibilités égales d'emploi et d'avancement. De plus, en ce qui concerne la dotation à l'intérieur de la fonction publique, les postes du niveau d'entrée au groupe de la direction (EX) et les autres postes sous ce niveau peuvent continuer à être dotés de façon non impérative lorsqu'il n'est pas indispensable qu'ils soient occupés immédiatement par un candidat bilingue.
- Le nombre d'heures de formation linguistique a été augmenté jusqu'à 410 heures de plus pour fournir du temps aux gens qui ne sont pas familiers avec leur deuxième langue officielle. En outre, la formation linguistique devient un outil de perfectionnement pour les employés voulant progresser de manière à occuper plus tard un poste bilingue. On a demandé aux institutions de promouvoir la formation linguistique et de l'intégrer aux plans de perfectionnement professionnel.
- Pour occuper un poste de sous-ministre adjoint, une personne devra probablement s'installer dans la région de la capitale nationale parce que c'est là que se trouvent la plupart des postes de ce niveau. Depuis 1998, tous les postes de sous-ministre adjoint sont désignés bilingues au niveau C/B/C, c'est-à-dire au niveau supérieur (C) pour la compréhension de l'écrit et de l'interaction orale, et le niveau intermédiaire (B) pour l'écrit. La majorité des postes du groupe de la direction sont dotés à partir des rangs mêmes de la fonction publique, par des fonctionnaires de carrière qui ont eu des années pour acquérir l'expertise nécessaire et recevoir la formation requise afin de satisfaire à toutes les habiletés requises, y compris les exigences linguistiques.